

# **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016**

Date de convocation : 29 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 13, présents : 10, votants : 10

L'an deux mil seize, le 05 avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. QUINTON Christian, Maire  
Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, M. GUYOT Bruno, M. HATTE Valéry,  
M. MORAND Hervé, adjoints  
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence,  
M. GARNIER Arnaud, Mme MICHINEAU Estelle,

## **ÉTAIT ABSENTE :**

Mme CEZARD Dominique, M. ROINÉ Stéphane

## **ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme GOURNAY Christelle

Mme BALU Stéphanie a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 mars 2016. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Admission en non valeur au budget eau et assainissement.
- Tarifs et conditions de mise à disposition du barnum.
- Révision des tranches et des tarifs du SIDIJ.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu la lettre de démission de Madame CEZARD Dominique ce jour. Le conseil municipal prend acte.

## **Visite du local TAP.**

Une visite du local TAP et de la bibliothèque est organisée pour montrer les nouveaux locaux aux élus. Le local est bien aménagé, les pièces sont claires. Il faut revoir la fenêtre côté rue de la forge, et consolider les étagères.

## **2016-31 Création de la commission extra municipale CCAS.**

Monsieur GUYOT rappelle que le CCAS a été dissous à la date du 31 décembre 2015. Le but est de simplifier les démarches administratives et budgétaires. Lors de la dissolution, il avait été convenu de créer une commission extra municipale sous 3 conditions à savoir :

- Maintenir un service minimum,
- Rédiger un règlement intérieur,
- Garder la même équipe à savoir :

Marie-Paule BÉCHU, Amand BETTON, Nicole CHEVRIS, Laurence CHILOU, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Roland GEORGET, Bruno GUYOT, Jeannick HILAND, Nadège HUBERT, Estelle MICHINEAU, Nicole NEVEU.

Dominique CÉZARD ayant annoncé son souhait de démissionner du conseil municipal il est souhaitable qu'un élu la remplace. La place va être proposée à Madame GOURNAY Christelle, si elle est intéressée.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la création de la commission extra municipale du CCAS,
- **Désigne** comme membre les personnes suivantes M QUINTON Christian, Marie-Paule BÉCHU, Amand BETTON, Nicole CHEVRIS, Laurence CHILOU, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Roland GEORGET, Bruno GUYOT, Jeannick HILAND, Nadège HUBERT, Estelle MICHINEAU, Nicole NEVEU.

### **2016-32 Affectation des salaires au budget eau et assainissement.**

Monsieur MORAND indique que les salaires des agents techniques qui interviennent pour les services AEP, EU et bois énergie, Jean Luc PERRIGAULT et Raphaël BERNE sont répartis comme suit :

Jean-luc : 10 % sur le budget bois énergie  
75 % au budget du service eau

Raphaël : 20 % au budget du service assainissement.

Depuis le début du service eau et assainissement, les charges de personnel administratif n'ont pas été prises en charge par les budgets concernés.

Il est pourtant logique que ces charges, jusqu'à présent intégralement prises en charge par le budget principal, soient affectées au fonctionnement de ces deux budgets, AEP et EU.

Pour l'année 2015, le coût du traitement de salaire charge comprise pour un agent administratif s'élève à 30 521,64 €.

Monsieur MORAND présente les simulations qui ont été préparées.

### **Répartition des coûts administratifs sur les services eau et assainissement**

Coût d'un salaire annuel chargé avec frais administratifs : 30000 à 33000  
Soit pour 1 mois : 2500 à 2750

Durée		1	1,5	2
	Nb d'années	Mois		
<b>Service AEP</b>	1	2750	4125	5500
	2	5500	8250	11000
	3	8250	12375	16500
	4	11000	<b>16500</b>	22000
<b>Service EU</b>	1	2500	3750	5000
	2	5000	7500	10000
	3	7500	11250	15000
	4	<b>10000</b>	15000	20000

Monsieur QUINTON explique que toutes les charges réelles, tels que les charges salariales, le carburant,...) ne sont pas prise en compte depuis de nombreuses années sur ces deux services qui de fait, disposent d'un résultat cumulé d'exercice au 31-12-2015 de 171 322,39 € pour le service AEP et de 51 343,30 € pour le service EU.

Il est donc proposé aux élus de faire prendre en charge par le service AEP la somme de 16 500 € et au service EU 10 000 € correspondant approximativement au temps passé par les agents administratifs pour régler les affaires inhérentes à ces deux services sur les 4 années passées.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la répartition ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 2016-33 Emprunt au budget bois énergie.

Lors du dernier conseil municipal, il était demandé de solliciter près du crédit mutuel le coût pour un emprunt à taux variable afin de comparer avec l'offre à taux fixe. Le crédit mutuel proposait pour un emprunt de 10 000 € sur 10 ans avec un taux fixe les conditions suivantes :

	Remboursement trimestriel	Remboursement annuel
Taux	1,39%	1,41%
Échéance	268,21 €	1 079,18 €
Coût Total	728,40 €	791,78 €

La proposition pour un taux variable est la suivante :

L'index utilisé est la moyenne mensuelle des Euribor 3 mois (calculée sur un mois civil).

La valeur de référence de l'index est la dernière valeur de l'index publiée avant le début de la période de révision.

Dernière valeur de l'index publiée : -0,18 % (Index neutralisé à 0%)

La période de révision et de remboursement sont trimestrielles avec un **taux à 1,30 %** soit une **échéance de 267,01 €**.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de demander à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, l'attribution d'un prêt de 10 000 €, destiné à financer les dépenses liées aux travaux de modification du réseau de chauffe aux conditions suivantes :  
Montant : 10 000€  
Taux fixe : 1,39%  
Durée : 10 ans  
Périodicité : Trimestriel  
Remboursement : Échéances constantes  
Frais de dossier : 50€
- **Prend** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- **Prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

### 2016-34 Attribution d'une subvention à la troupe de Théâtre « Les Mirlitons ».

Monsieur GUYOT rappelle que les associations locales ont droit à une utilisation gratuite de la salle polyvalente chaque année. Il indique que Monsieur JORÉ président de la troupe de Théâtre Les Mirlitons a signé un contrat de location de l'ensemble de la salle pour un montant de 376,69 €.

La troupe utilise la salle un premier week-end gratuitement pour les représentations le samedi soir et le dimanche après-midi et deux samedis complémentaires qui correspondent aux 376,69 €.

Monsieur GUYOT précise que les Mirlitons ne demandent pas de subvention de fonctionnement à la municipalité et qu'habituellement le montant de la location de la salle soit 376,69 € est reversé sous forme de subvention.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'attribution d'une subvention de 376,69€ à la troupe de théâtre les Mirlitons,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

### **2016-35 Vote des taux d'imposition.**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379,1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 271 957€ ;

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,  
Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition** par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

Taxe d'habitation	=	17,53%
Foncier bâti	=	30,28%
Foncier non bâti	=	43,98%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

### **2016-36 Création de 2 emplois saisonniers.**

Monsieur GUYOT propose aux élus d'embaucher 2 jeunes de la commune pour seconder les agents techniques afin de faire face aux besoins saisonniers notamment pendant la période des congés. Pour diffuser l'information de la recherche des jeunes, une affiche est apposée dans les commerces de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de créer 2 emplois saisonniers d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de trois semaines continues pour chacun des postes, à raison de 35 heures par semaines soit du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2016 et du lundi 1<sup>er</sup> août au vendredi 19 août 2016. La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les contrats de travail qui seront passés en vertu de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

### **2016-37 Choix du fournisseur de la tondeuse.**

Monsieur HATTE indique aux élus que la tondeuse doit être changée. 3 fournisseurs ont été contactés pour une tondeuse de type auto-portée Rider 316T, modèle identique à celle utilisée depuis plusieurs années et qui a donné entière satisfaction, à savoir :

BREILLON BERTRON	: 7 600 € TTC
LM Motoculture	: 13 449 € TTC
BLIN BERNARD	: 7 400 € TTC

L'offre de l'entreprise BLIN Bernard est jugée la plus intéressante et il est donc proposé de retenir cette offre pour un montant de 7 400 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Choisit** l'entreprise BLIN Bernard pour un montant de 7400 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater la somme de 7400 € TTC à l'entreprise BLIN Bernard.

### **Maintien du conseil municipal au mardi ou non.**

Madame CROTTEREAU rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été évoqué l'éventualité de changer le jour des réunions de conseil.

Les réunions de conseil ont été fixées au mardi soir afin de respecter le temps de repos quotidien de 11 heures pour l'agent administratif. En effet, ce délai est respecté car l'agent ne travaille pas le mercredi.

Il est proposé le mardi ou jeudi soir aux conseillers pour la réunion de conseil municipal.

Après un tour de table, il s'avère que la majorité des élus n'ont pas de préférence. La réunion du conseil municipal est donc maintenue au mardi.

### **2016-38 Admission en non valeur au budget eau et assainissement.**

Monsieur QUINTON explique que le trésorier d'Ernée demande d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

MARSOLLIER René : Eau 170,18 € Assainissement 116,15 € soit un total de 286,33 €

BOUILLÉ Philippe : Eau 376,26 Assainissement 269,13 € soit un total de 373,95€

GUEDON Gérald : Eau 380,11 €

POUPIN Magali : EAU 120,20 € Assainissement : 93,34€ Bois : 1235, 18 €

GAEC GENOUEL : 9 326,25 € (liquidation)

Au vue des situations de chacun, lors de la réunion Maire adjoints, il a été envisagé adopter les positions suivantes :

La dette de M René MARSOLLIER, de M GUEDON Gérald sont admises en non valeur avec 2 abstentions pour l'un et 3 pour l'autre.

M Philippe BOUILLÉ sera convoqué afin d'établir un échéancier de régularisation.

Mme POUPIN Magali, sa dette ne sera pas admise en non valeur, les poursuites continuent.

Le GAEC GENOUEL est certes en liquidation mais il faudra vérifier auprès de la trésorerie si des règlements sont faits pour les factures personnelles.

A ce jour, le site de la Métairie n'est officiellement plus raccordé au réseau public. Les agents techniques iront vérifier que la vanne d'alimentation est bien toujours fermée.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** d'admettre en non valeur les impayés de Monsieur MARSOLLIER René pour 286,33 € soit 170,18 € au service eau et 116,15 € au service assainissement et de Monsieur GUEDON Gérald pour 380,11 €,
- **Décide** de rencontrer M BOUILLÉ Philippe et de ne pas admettre en non valeur les sommes dues,
- **Décide** de ne pas admettre en non valeur les sommes dues par Mme POUPIN Magali et par le GAEC GENOUEL.

### **2016-39 Tarif et conditions de mise à disposition du barnum.**

Monsieur QUINTON explique que le barnum a été demandé pour les manifestations "Le Foin de la Rue" et "Planète en fête" pour les mêmes dates.

Les conditions actuelles réservaient la location du barnum aux habitants et aux associations de la commune et aux communes de la communauté de communes de l'ERNÉE pour un montant de 100 € pour le barnum + 5 € par lot de 1 table + 2 bancs.

La question est donc de savoir si nous acceptons que le barnum soit mis à disposition d'associations hors de la commune.

Il est proposé un tarif de 140 € pour le barnum + 6 € pour un lot de 1 table + 2 bancs.

TARIFS	HILAIRIENS / ASSO	AUTRES COMMUNES
MATÉRIEL	Prix unitaire	
Tente seule	100,00 €	140,00 €
Lot une table et 2 bancs	5,00 €	6,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer ces nouveaux tarifs et règles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2016-40 Révision des tranches et des tarifs du SIDIJ

Le Comité de pilotage du SIDIJ s'est réuni le 24 mars dernier en mairie de la Baconnière afin de dialoguer sur les tarifs et les tranches de quotient familial mis en place. Il s'avère que les tarifs actuels par tranche ne sont pas très équitables et plus d'actualité.

Il est donc proposé de passer de 3 à 4 tranches. Si le changement de tranches est validé, les nouvelles tranches seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il est donc proposé les tarifs et tranches suivantes :

Familles de La Baconnière ou Saint Hilaire du Maine				
	QF < 700	Qf de 701 à 1050	Qf > de 1051 à 1350	Qf > 1351
<i>journée</i>	5,25 €	5,90 €	7,00 €	7,50 €
<i>1/2 journ</i>	2,80 €	3,40 €	4,00 €	4,60 €
<i>supp sortie</i>	3,00 €	3,20 €	3,40 €	3,60 €

Familles de l'extérieur				
	QF < 700	Qf de 701 à 1050	Qf > de 1051 à 1350	Qf > 1351
<i>journée</i>	5,77 €	6,49 €	7,70 €	8,25 €
<i>1/2 journ</i>	3,08 €	3,74 €	4,40 €	5,06 €
<i>supp sortie</i>	3,00 €	3,20 €	3,40 €	3,60 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Affaires locales :**

Compte rendu de la réunion « La Ritournelle » : Madame CROTTEREAU-RAGARU rappelle que le multi-accueil « La Ritournelle » a demandé une subvention de 1247 € pour l'année 2015, occasionnée par la présence de 2 enfants de la commune à raison de 780 heures sur l'année. Lors de la précédente réunion du conseil municipal une subvention de 200 € a été votée.

La rencontre au Bourgneuf la Forêt avait pour objectif de faire le point sur le fonctionnement du multi-accueil et son coût. En 2015, les tarifs **applicables** aux usagers vont de 0.25 € à 2,60 € par heure selon le quotient familial.

Jusqu'à ce jour, pour équilibrer le budget, la Ritournelle bénéficiait d'un soutien important de la CAF et demandait des subventions aux communes en fonction de l'utilisation de leurs ressortissants.

La CAF verse de moins en moins d'aide et envisage se retirer du financement. De plus elle fait remarquer qu'il serait intéressant d'optimiser les heures et éventuellement changer le nom de la structure pour prétendre à davantage d'aides.

La Ritournelle envisage demander aux communes un montant forfaitaire tous les ans. Mais si la Communauté de Communes de l'Ernée ouvre une des structure-s équivalente-s, est ce que la commune pourra donner à chaque structure.

Enfin, il faudra se positionner sur le bien-fondé de subventionner un accueil qui, de ponctuel, finit par devenir régulier, compte tenu de la participation particulièrement attractive demandée aux familles...

La prochaine réunion est fixée au mercredi 25 mai.

### Opération Argent de poche :

Monsieur GUYOT informe qu'une opération a lieu le 07 et 08 avril en matinée avec 7 jeunes. Les missions qui leur seront confiées sont notamment le faucardage de la station d'épuration avec Raphaël, Jean-Luc et le maire et du paillage de parterres avec du bois déchiqueté en compagnie de Gérard PAINCHAUD qui a été embauché à raison de 20H / semaine jusqu'au 30 septembre 2016.

Gestion différenciée des espaces verts :

Monsieur GUYOT informe qu'il a rencontré une personne pour gérer les espaces verts en n'utilisant plus de produit phytosanitaire car ils seront interdits au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par exemple, il a été évoqué l'utilisation de vinaigre blanc au cimetière. La gestion du terrain de foot loué au club de Chailland pose un problème de coût d'entretien car un agent passe 45h par an. Il est donc proposé de faire du foin sur la période d'avril à septembre et de trouver un agriculteur sérieux pour récolter le foin.

Exposition "Les Moissons Rouges" :

Elle aura lieu du 20 au 28 avril à l'église. Il s'agit d'une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. L'association Patrimoine Vivant va probablement organiser une soirée sur ce thème.

Panneaux de lieux-dits et numérotation :

Monsieur HATTE a rencontré le commercial de l'entreprise Signaux Giraud. Des panneaux ont été déposés en mairie pour voir la qualité du produit. Pour le mât et le panneau, il faut compter 2 semaines pour la livraison et pour les numéros il faut compter un délai de 4 semaines.

Pour les numéros les élus choisissent si cela est possible la plaque alu en bleu clair. Le budget sera d'environ 3000 €.

Réunion à venir :

Lundi 11 avril à 18h : Rencontre avec Atelier du Marais

Mercredi 13 avril à 20h30 : Commission Environnement et communication

Mardi 19 avril à 20h30 : Commission Voirie

Jeudi 21 avril à 20h00 : rencontre avec le Cabinet Zuber et les propriétaires de la Houllerie

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 mai 2016 à 20h30.

La séance est levée à 00h30.

<b>ELUS</b>	<b>ELUS</b>
Madame BALU Stéphanie	Madame GOURNAY Christelle Excusée
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Madame CÉZARD Dominique Absente	Monsieur HATTE Valéry
Madame CHILOU Laurence	Madame MICHINEAU Estelle
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	Monsieur MORAND Hervé
Monsieur GARNIER Arnaud	Monsieur QUINTON Christian
Monsieur ROINÉ Stéphane Absent	